

Les brèves de la lettre d'Armor



Flash infos n° 6 du 1^{er} juin 2015



Lancement du dispositif Garantie Jeune en Côtes d'Armor

Piloté par le ministère de l'Emploi par le biais des missions locales, le dispositif « Garantie jeune » est issu du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté du 21 janvier 2013.

Destiné aux jeunes de 18-25 ans en situation de grande précarité, le dispositif leur propose un accompagnement global pendant un an.

Pour marquer le lancement de la Garantie jeune, Pierre Lambert a rencontré, le 19 mai 2015, les 13 premiers jeunes suivis par la mission locale de Saint-Brieuc.

520 jeunes costarmoricains sont ainsi concernés par cette mesure dans les Côtes d'Armor pour 2015 dont 90 sur Dinan, 200 sur Guingamp/Lannion, 230 sur Saint-Brieuc et 110 sur Loudéac.



Hommage aux policiers morts en service

En 2014, 11 agents ont payé de leur vie ce dévouement au service public. Depuis le début de cette année, 4 sont morts dont 3 lors des attentats de janvier.

Pierre Lambert et Laurent Dufour, directeur départemental de la sécurité publique, ont rendu hommage, le 19 mai 2015, à tous les policiers pour leur travail effectué au quotidien dans le maintien de l'ordre public. A l'issue de la cérémonie, le préfet a décoré 6 policiers et agents administratifs de la médaille de la police nationale pour saluer leurs états de service.



Réunion d'information sur la gestion du domaine public maritime

Gérard Derouin, secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor, a invité les élus des communes du littoral, en préfecture, le mercredi 20 mai 2015 pour leur présenter les principales règles en matière de gestion du domaine public maritime (DPM).

La loi littoral du 3 janvier 1986 impose aux personnes publiques, gestionnaire du DPM, de garantir l'usage libre et gratuit des plages par les usagers et de permettre aux activités de loisirs, de pêche et de cultures marines de se développer. Cette réunion a permis aux élus d'avoir une vue d'ensemble sur la réglementation en vigueur.

Signature accord bailleur sociaux



En Côtes d'Armor, 20700 logements sont gérés par huit bailleurs publics sociaux.

Souhaitant améliorer le suivi des situations des personnes les plus démunies en attente ou disposant d'un logement social, Pierre Lambert a signé avec ses partenaires, mercredi 20 mai 2015, un contrat triennal pour la période 2015-2017.

Celui-ci permettra, entre autres, de favoriser l'accès ou le maintien dans le parc public de personnes cumulant des difficultés économiques ou sociales.

1% du parc locatif social public, soit 208 logements, constitue désormais un contingent spécifique à disposition du préfet pour y loger les familles les plus fragiles.

En outre 250 logements seront mis à disposition par les bailleurs afin de loger les personnes dont la capacité à habiter a été évaluée et sortant de dispositifs d'hébergement.

Ordre national du mérite



Promotion du 15 mai 2015

Décret du 15 mai 2015 publié au Journal Officiel n°0112 du 16 mai 2015

GRADE de CHEVALIER

- M. Emmanuel ROLLAND, Président d'une association oeuvrant dans la création de jardins pédagogiques, nommé au titre du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie
- M. Jean CHESNAIS, Personnel de direction honoraire, nommé au titre du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Musée de la résistance de Saint Connan

Au bord d'un étang, le Musée de la résistance de Saint-Connan honore la mémoire des patriotes qui ont combattu pour la Liberté.

Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor, a découvert le mercredi 27 mai 2015 l'exposition temporaire de ce musée qui retrace les grands moments de la Libération de la Bretagne.

Réalisée en 12 panneaux par la mission interdépartementale Mémoire et Communication de Bretagne de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, elle est ouverte au public jusqu'au 30 août 2015.

Directeur de publication : Pierre Lambert, préfet des Côtes d'Armor
avec la collaboration de Gilles Quénéhervé, sous-préfet, directeur de cabinet
du service départemental de la communication interministérielle (SDCI), Frédéric Maignan, Sylvie Corbel